



09 FEVRIER 2021

Retour sur les annonces du Comité interministériel à la Ville

Le Gouvernement s'est réuni en Conseil Interministériel des Villes, à Grigny, dans l'Essonne. A cette occasion, le Premier Ministre a annoncé le déblocage de 2,3 Milliards d'Euros (qui s'ajoute au milliard d'euros issu du plan de relance) pour la mise en œuvre de mesures « concrètes, financées et applicables de suite », pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Zoom sur les annonces à destination des acteurs associatifs.

Volet 1 – Sécurité et prévention de la délinquance

- Abondement du FIPD à hauteur de 10M€ pour soutenir les initiatives locales participant à la prévention de la délinquance.

Créé par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a pour objet d'apporter un soutien financier de l'État aux collectivités territoriales, aux associations pour la réalisation d'actions inscrite dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Plus d'informations ici : <https://www.cipdr.gouv.fr/le-cipdr/le-fipd/>

Volet 2 – Logement et cadre de vie

- Création d'un fond de 6M€ pour soutenir les associations sportives dans les quartiers afin d'encourager la pratique sportive

Volet 3 – Education et petite enfance

- Développer le programme des Cités éducatives avec une quarantaine de nouveaux territoires labellisés dès 2021 et montée en charge pour atteindre 200



09 FEVRIER 2021

en 2022 avec un objectif de généralisation à l'occasion de la prochaine génération de contrats de ville

Le projet des "Cités éducatives" est né d'une expérimentation, à Grigny (91), en 2017. Au printemps-été 2018, dans le cadre de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour la politique de la ville. Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Elles consistent à fédérer des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants afin d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>

Volet 3- Emploi, insertion professionnelle et attractivité économique

- Doublement du nombre de Parcours Emploi Compétences (PEC), cofinancé par l'Etat jusqu'à 80% à partir de 2021 dans les QPV et les ZRR.

Ces parcours seront orientés vers des secteurs porteurs et des métiers d'avenir

- Création 2500 emplois sportifs (40M€) d'ici 2022 dont les premiers bénéficiaires seront les jeunes de moins de 25 ans habitant au sein de zones carencées.
- Création de 200 Cités de l'emploi en 2021

Les Cités de l'emploi seront déployées avec la même méthode que les cités éducatives 60 Cités de l'emploi supplémentaires seront créées dès 2021. La démarche doit être généralisée à l'occasion de la prochaine génération de contrats de ville.

- Lancement d'un appel à projets 100 % inclusion dédié aux QPV (50M€)

Cet appel à projets financera des parcours sans couture, de la remobilisation jusqu'au retour à l'emploi à destination des habitants des quartiers.

Volet 4 – Cohésion sociale.

- Reconduire les opérations Quartiers d'été et Vacances apprenantes



09 FEVRIER 2021

- ➔ Reconduire Quartiers solidaires pour soutenir les associations qui font vivre la solidarité au quotidien dans les quartiers prioritaires

Un fonds de 20M€ sera mobilisé pour accompagner les initiatives de grande proximité : santé mentale, accompagnement au retour dans l'emploi, aide aux devoirs, lutte contre la fracture numérique.

- ➔ Soutenir les initiatives associatives accompagnant les femmes des QPV à la sortie de l'économie informelle

- ➔ Lancement de l'appel à projets « Quartiers culturels créatifs »

Cet appel à projets vise à encourager la création de tiers-lieux culturels notamment en QPV.

La synthèse des annonces :

- 7 nouveaux quartiers de reconquête républicaine et 180 policiers et gendarmes supplémentaires Pour un total de 1 200 policiers et gendarmes dans 62 quartiers de reconquête républicaine
- 300 éducateurs spécialisés recrutés et 300 médiateurs formés pour réinvestir en priorité les quartiers de reconquête républicaine
- Reconduction des quartiers d'été, vacances apprenantes et quartiers solidaires
- 2Mds€ d'abondement du nouveau programme national de rénovation urbaine pour des quartiers plus attractifs
- 100M€ d'investissements dans les équipements sportifs des quartiers et soutien de 6M€ pour les associations socio-sportives
- 400 Maisons France Services déployés d'ici 2022 pour garantir un accès aux services publics de proximité
- 60 maisons et centres de santé participatifs ouverts d'ici 2022 pour favoriser l'accès aux soins des habitants des quartiers
- Orientation de la production de logements sociaux au profit d'une offre diversifiée dans les communes qui en comptent déjà plus de 40%
- 200 cités éducatives d'ici 2022 avec une ambition d'excellence pour chacun des élèves des quartiers
- Au moins 1 internat d'excellence par département d'ici à 2022
- Le bonus « territoire » pour l'ouverture d'une place de crèche sera revalorisé de 500€ pour le porter de 3 100€ à 3 600€. L'aide à la



09 FEVRIER 2021

- création de place sera quant à elle portée à 22 600 €.
- 120 millions pour doubler le nombre de contrats PEC dans les QPV
- 60 cités de l'emploi en 2021 et la poursuite du déploiement en 2022
- 500 conseillers supplémentaires dans les agences Pôle Emploi des quartiers pour un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi
- 700 millions pour l'emploi des jeunes des quartiers, dont 40M€ pour le financement de 2 500 postes dans le sport

Pour retrouver le dossier de presse : <https://www.gouvernement.fr/partage/12058-dossier-de-presse-comite-interministeriel-a-la-ville>